

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 8 (1896)
Heft: 10

Artikel: Le découpage des photocopies et les effets qu'il peut produire sur la perspective
Autor: Bluestone
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-524970>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LE DÉCOUPAGE DES PHOTOCOPIES

et les effets qu'il peut produire sur la perspective.

BEAUCOUP d'amateurs croient que si dans une épreuve la position des objets n'est pas ce qu'elle devrait être par suite d'un déplacement de la chambre vers la droite ou vers la gauche, on peut replacer ces objets dans une position correcte en rognant quelques centimètres d'un côté ou de l'autre de l'image et que cette façon de procéder produira le même effet, sauf naturellement en ce qui concerne l'étendue de la vue, que si la chambre avait été en premier lieu tournée un peu plus vers l'un ou l'autre côté.

Dans cette façon d'envisager les choses il y a une grave erreur car un semblable découpage détruit la perspective de l'image. Pour beaucoup de paysages cette altération passerait inaperçue mais il n'en serait pas de même pour un sujet architectural ou dans tout autre sujet dans lequel la perspective des lignes serait apparente.

La raison de ceci n'est pas difficile à trouver. Quiconque a étudié les lois de la perspective connaît le sens du terme *centre de vision* ou *point de vue* ; c'est, dans la vue naturelle le point de l'horizon exactement en avant des yeux des spectateurs et, dans l'image, ce point serait celui vers lequel le regard se dirigerait quand il serait concentré sur cette image. Maintenant, quiconque regarde une épreuve la tient naturellement de telle façon que le point médian de la ligne d'horizon soit vis-à-vis de ses yeux. Il s'ensuit que la repré-

sensation dans l'image du *point de vue* du sujet serait à égale distance entre les côtés de droite et de gauche de l'épreuve sinon lorsque l'image serait regardée les lignes vues en perspective sembleraient converger vers un point faux.

Lorsqu'on prend une photographie si l'avant de la chambre est parallèle à la plaque sensible, la chambre exactement de niveau et qu'il n'y ait aucun déplacement de la planchette d'objectif vers la droite ou vers la gauche, l'objectif place le point de vue dans sa position correcte, c'est-à-dire au centre de l'horizon comme il est représenté dans le négatif. Mais si l'épreuve tirée de ce négatif a, par exemple, un quart de sa longueur rognée d'un côté tandis que rien n'est coupé de l'autre côté le point de vue sera deux fois plus éloigné d'un côté qu'il ne l'est de l'autre, et plus le sujet sera architectural plus l'effet sera pénible.

Un résultat semblable ou plutôt un pire résultat serait obtenu si l'on faisait usage de la bascule d'avant car ceci obligerait l'axe de l'objectif à couper la plaque plus d'un côté que de l'autre, rejetant le point de vue hors de sa place et en même temps entraînerait une altération de la proportion des dimensions des objets à égales distances de l'œil s'ils sont situés sur les côtés opposés de l'axe. Non seulement il en sera ainsi mais encore la proportion de chaque objet dans l'image sera détruite.

On peut se demander si le fait de couper deux ou trois centimètres du premier plan ou du ciel ou bien l'élévation ou l'abaissement de la planchette d'objectif qui également entraînera le rejet de l'horizon et du *point de vue* au-dessus ou au-dessous du point médian d'une ligne tirée du sommet à la base de l'image doit-être condamné. La réponse est *certainement non* parce que n'importe qui regardera une image, s'il sait comment on doit la regarder, fixera naturellement ses yeux sur l'horizon, qu'il soit au-

dessus ou au dessous du centre de l'image. Pourvu seulement que le point de vue soit exactement distant des bords de droite et de gauche de l'épreuve tout sera bien en ce qui concerne la perspective.

Il y a toutefois une autre cause qui peut produire de faux résultats ce qui, pratiquement, revient au même que de couper les épreuves de la manière qui vient d'être décrite comme étant défectueuse. C'est de faire des clichés à projections par contact avec des négatifs de grandes dimensions en plaçant la plaque sensible qui doit fournir le cliché à projection plus d'un côté que de l'autre du grand négatif.

Il est possible, en effet, que le *point de vue* ne se trouve même pas enclavé dans la partie du négatif qui est imprimée sur le cliché à projection. Ceci peut facilement arriver si le négatif est de la dimension *plaque entière* ou au-dessous et, très probablement aussi si on fait des négatifs de *détail* de grands négatifs de sujets architecturaux.

Il serait manifestement faux, et la plupart des personnes qui verraient le cliché projeté sur l'écran sentiraient qu'il y a quelque chose de faux sans pouvoir dire ce qui est défectueux, si un cliché de *détail* du chapiteau d'un pilier situé de côté était tiré par contact d'une vue générale d'une nef de cathédrale. Il en serait de même si un grand négatif était pris de la plus basse partie de la façade d'une cathédrale montrant les trois portes telles que beaucoup de cathédrales en ont, même si le verre dépoli de la chambre était placé parallèlement à la muraille. Si d'un négatif obtenu dans ces conditions on prenait, par contact, un diapositif du portail de droite ou de gauche, le défaut signalé plus haut se produirait et cependant c'est une faute que beaucoup de lanternistes commettent par manque de réflexion.

Lorsqu'on prendra des diapositifs d'après des négatifs

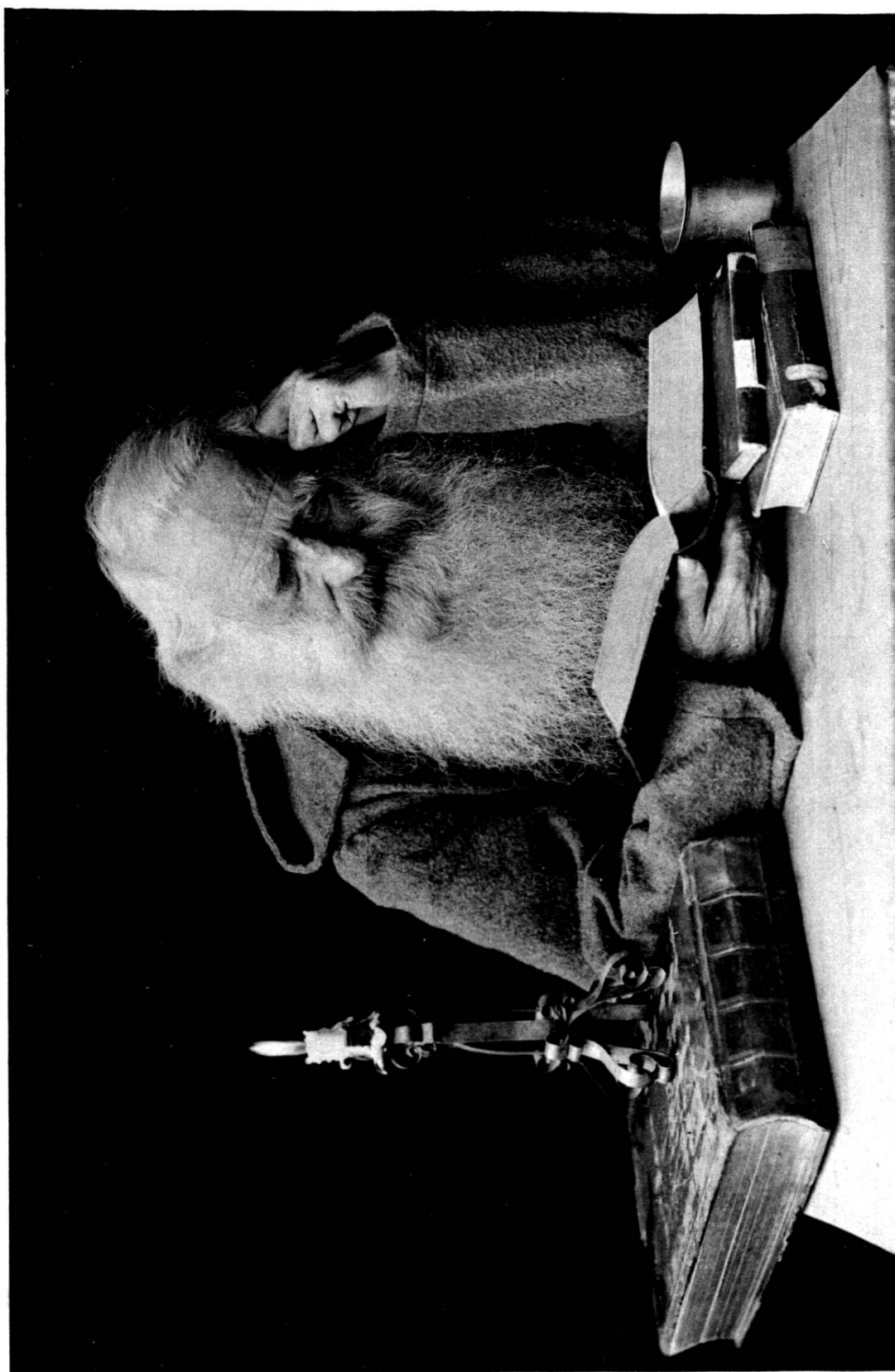
plus grands que 8×8 on devra avoir soin de veiller à ce que le point central de l'horizon du négatif central se trouve bien sur l'horizon du diapositif. Cette règle est une théorie absolument obligatoire mais, dans certains cas, par exemple pour les paysages découverts on pourra la négliger plus ou moins en pratique sans qu'il y ait, en apparence, aucun résultat déplaisant.

(Traduction spéciale du *Practical Photographer*).

BLUESTONE.

(*Petit photographe Amateur.*)





Phototype J. Meiner, Zurich.

Photocollographie Brunner & Hauser, Zurich.

VEILLE STUDIEUSE